Département de l'Ain Arrondissement de Belley

DÉLIBERATION

Canton de Plateau d'Hauteville

DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Tenay

Nombre de Conseillers En exercice	15	L'an deux mil vingt-deux et le vingt neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.			
Présents Votants	12	Etaient présents: M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, N. BOUTEAUD, G. CHARVET, S. DELAVY, S. BRUN, JF. BONIN, P. PERSICO; F.MALARD; C.GRABIT; M.BOUMIR; G.BASSET;			
Absents	3	S.CHEVRY; C.PARDO; S.AMOURIQ Date de convocation: 21 novembre 2022 Secrétaire de séance: P.PERSICO			
Pouvoirs	3	S.CHEVRY donne pouvoir à G.ALLAIN ; C.PARDO donne pouvoir à C.SAVOI ; S.AMOURIQ donne pouvoir à N.BOUTEAUD			

DECISION MODIFICATIVE N°5 – BUDGET M14 Délibération N° 61/2022

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à des virements de crédits.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré,

- dans le respect du principe d'équilibre budgétaire, décide les virements de crédits suivants :

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
21533 - 220	Réseaux câblés – Eclairage public	+ 6 600.00€			
61558	Relampage bâtiments communaux	+ 15 000.00€			
74751	Aide financière CCPA		+ 9 000.00€		
6411	Personnel titulaire				- 6 000.00€

2315 - 25.1	Securisation voirie RD21	+ 1 400.00€		
2313- 233	Renovation urbaine Rue de la Gare			-8 000.00€
	TOTAL	+ 23 000.00€	+ 9 000.00€	- 14 000.00€

- Charge Monsieur le Maire de procéder aux modifications budgétaires ci-dessus

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification

Le Maire, G AWAIN Le Maire,

POJGaël ALLAIN C-SAVOL Adjoint au Maire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte: DECISION MODIFICATIVE N.5 BUDGET M14

Date de transmission de l'acte : 16/12/2022

Date de réception de l'accusé de 16/12/2022

réception :

Numéro de l'acte: 61-2022 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20221129-61-2022-DE

Date de décision : 29/11/2022

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires